

CONSEIL MUNICIPAL

25 juillet 2019

- Modification des statuts de la CCMVR

Le conseil valide la prise de compétence « création et gestion de maisons de Services aux publics » de la communauté de communes.

- Fixation et répartition des sièges au conseil communautaire pour 2020

En vue des élections municipales de mars 2020, la communauté de communes demande de fixer la répartition des sièges pour le conseil communautaire. Solignac sous Roche aura 1 siège sur les 45, comme actuellement.

- Acquisition d'un bâtiment

La mairie s'est positionnée sur l'achat de la maison de Marie-Jeanne Laurent qui est en vente. Notre proposition a été acceptée.

Au 25 septembre, la vente pourra être signée.

Dans ce nouveau bâtiment communal, le rez-de-chaussée sera utilisé comme salle municipale, et le premier étage sera loué comme appartement F1 après travaux.

Des devis ont été faits pour les travaux de réfection de la maison, ainsi que la fin des travaux à l'assemblée de Boubas.

L'ensemble des travaux estimés pour les deux appartements s'élève à 28 000 €.

- Emprunt

Pour financer cette acquisition, un emprunt va être souscrit pour un montant de 50 000 €. Les loyers des deux appartements financeront le remboursement du crédit.

- Divers : Travaux

- Des devis ont été demandés pour la réfection du sol de l'église. Nous sommes aussi en attente de solutions de subventions.

- Un projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la partie haute du bourg est à l'étude, suite à la demande du syndicat d'électricité qui doit intervenir sur le réseau. Au vu des devis actuels, le conseil décide de reporter ce dossier.

- Un lampadaire va être créé dans le bas du bourg pour éclairer la table d'orientation et l'entrée du bourg. Les travaux se feront prochainement.

- La voirie des chemin du moulin de l'Ance et de la Combette sera faite ainsi que le chemin de la Varenne, et une reprise au niveau de l'impasse de Larjolas, pour un montant d'environ 42 000 € au lieu des 66 000 € de l'estimation.